

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701 12**

Ablotary

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35

OBJET : Revalorisation des tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2014.

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etalent présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 novembre 1998 portant modification du mode de calcul de la participation financière des familles aux prestations offertes aux enfants et aux jeunes,

Vu la délibération du 30 septembre 1999 fixant les tarifs d'accueil des enfants de CP et CE1 par les centres de loisirs durant les séances du soir,

Vu la délibération du 20 juin 2001 relative à la conversion en euros des quotients familiaux pour les prestations scolaires, périscolaires et les activités jeunesse,

Vu la délibération du 6 février 2003 fixant les participations à la restauration scolaire pour les enfants apportant un panier-repas dans le cadre du P.A.I.,

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701_12**

16/07/2014

Vu la délibération du 2 juillet 2004 portant création d'une tarification supplémentaire pour les centres de loisirs,

Vu la délibération du 4 juillet 2013 relatifs à la révision des tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2013,

Considérant qu'il convient d'augmenter de l'inflation au 1^{er} septembre 2014 les tarifs municipaux,

Vu le budget,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

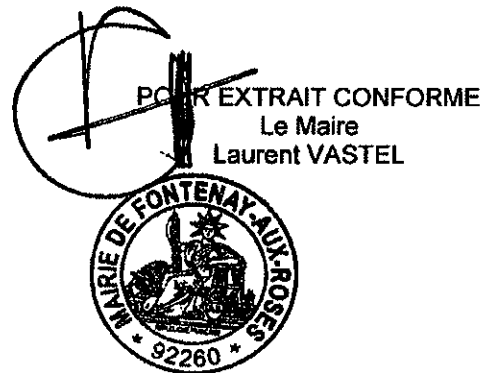
Article 1 : de fixer les divers tarifs municipaux, à compter du 1^{er} septembre 2014, selon la grille annexée à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire évoluer les prix dans les limites de l'inflation. Cette révision sera calculée annuellement à date anniversaire.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents



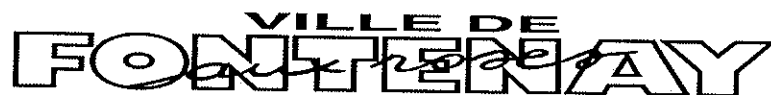
Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15/07/2014

Publication (Affichage / Notification) le : 16/07/2014

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

P/O



TARIFS

à compter du 1er septembre 2014

JEUNESSE

SORTIES - SEJOURS

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		Classe Environnement	Séjours Municipaux
			Pourcentage sur la base du coût payé par la ville	
1	0,00 €	91,49 €	5%	20%
2	91,50 €	182,99 €	5%	20%
3	183,00 €	274,49 €	10%	25%
4	274,50 €	365,99 €	15%	30%
5	366,00 €	457,49 €	20%	35%
6	457,50 €	548,99 €	25%	40%
7	549,00 €	640,49 €	30%	45%
8	640,50 €	731,99 €	35%	50%
9	732,00 €	823,49 €	40%	55%
10	823,50 €	914,99 €	50%	60%
11	915,00 €	1 006,49 €	60%	70%
12	1 006,50 €	1 097,99 €	70%	80%
13	1 098,00 €	ett	80%	90%
	Non calculé et Hors commune		80%	100%

La réservation d'un séjour en centre de loisirs se fera sur paiement d'un acompte de 30€

Des facilités de paiement du solde en 3 fois maximum payable avant le départ pourront être accordées .

L'annulation des réservations, le remboursement des séjours, centre de loisirs, club pré-ados, ne se fera que sur présentation d'un certificat médical empêchant l'usager.

CLUB PRE-ADOS			1er septembre 2014
droit d'inscription, par trimestre			4,75 €
participation aux activités payées par la ville			50%
participation aux activités organisées par le club			1,80 €
participation aux sorties			1,80 €

Tarifcation de la billetterie autonome du Point jeunes

Pour les sorties culturelles à Fontenay-aux-Roses le coût payé par les jeunes sera de 50% du coût payé par la Ville, avec un minimum de 1.80 euros.

Pour les sorties hors Fontenay-aux-Roses, le principe est que plus les jeunes viennent nombreux demander des places pour une spectacle ou une sortie, moins le tarif unitaire est élevé. La fourchette de tarifcation sera de 40% à 80% du coût payé par la Ville, avec un minimum de 1.80 euros.

Nombre de jeunes	% payé par la Ville	% payé par le jeune
1	20%	80%
2	30%	70%
3	35%	65%
4	40%	60%
5	45%	55%
6	50%	50%
7	55%	45%
8 et plus	60%	40%

MAISON DE QUARTIER DES PARADIS

La maison de quartier des Paradis propose 4 secteurs d'activités : en direction des jeunes 11-25 ans, en direction des familles et des enfants de 6-11 ans, en direction des adultes et un secteur autour de l'événementiel et de l'animation globale auprès de tous les publics. Pour chacun des secteurs, une grille tarifaire est déclinée. La structure proposera dans chacun des secteurs certains ateliers gratuits notamment dans le cadre du partenariat avec les associations présentes au sein de la maison de quartier.

Activités en direction des jeunes

Accueil loisirs jeunes 11-17 ans		1er septembre 2014
Droit d'inscription sur l'année		19,00 €
Adhésion accueil par trimestre		4,75 €
sorties et activités payantes		
tarif A	activité de moins de 10,00 €	1,80 €
tarif B	activité entre 10,01€ et 20,00 €	5,00 €
tarif C	activité au-dessus de 20,00 €	10,00 €
atelier sur une semaine		2,50 €
activités communes avec club pré-ado		50% du coût
atelier multisports		adhésion accueil de loisirs

Antenne information jeunesse 17-25 ans		1er septembre 2014
Participation à des manifestations sportives et culturelles avec une participation minimum de		tarif point jeune 1,80 €

Projet semi autonome	
Quotient familial	% sur la base d'un coût de séjour divisé par 2 et en déduction des heures chantiers réalisées
Q 1	5%
Q 2	5%
Q 3	10%
Q 4	15%
Q 5	20%
Q 6	25%
Q 7	30%
Q 8	35%
Q 9	40%
Q 10	50%
Q 11	60%
Q 12	70%
Q 13	80%
HC	100%

Projet de séjour	
Quotient familial	en %
Q 1	10%
Q 2	10%
Q 3	15%
Q 4	20%
Q 5	25%
Q 6	30%
Q 7	35%
Q 8	40%
Q 9	45%
Q 10	50%
Q 11	60%
Q 12	70%
Q 13	80%
HC	100%

Studio de répétition	1er septembre 2014	Studio d'enregistrement	1er septembre 2014
sur présentation d'un projet et rendez-vous obligatoire	20 € par trimestre	sur présentation d'un projet et rendez-vous obligatoire	16€ la journée
	3€ par semaine		2€ l'heure

Activités enfance et famille

Sorties familles à la journée	
Quotient familial	% sur la base du coût payé par la ville
1	5%
2	5%
3	10%
4	15%
5	20%
6	25%
7	30%
8	35%
9	40%
10	50%
11	60%
12	70%
13	80%
tarifs hors commune	90% du coût total

week end famille ou séjour	
Quotient familial	% sur la base du coût payé par la ville
1	10%
2	10%
3	15%
4	20%
5	25%
6	30%
7	35%
8	40%
9	45%
10	50%
11	60%
12	70%
13	80%
tarifs hors commune	100% du coût total

Activités loisirs enfance et/ou familles pendant vacances scolaires	
Ateliers spécifique	1,50 €
Ateliers semaine	2,50 €
Atelier cirque/ hip hop / acrobatie PPCM à l'année	19,00 €

Activités culturelles sur l'année dans le cadre du CLAS		
sorties cinéma	1,50 €	
sorties et activités payantes		
tarif A	activité de moins de 10 €	2,00 €
tarif B	activité entre 10,01€ et 20,00 €	5,00 €
tarif C	activité au-dessus de 20,00 €	10,00 €

Activités parentalité	
actions régulières : groupe parole, diététique, etc..	gratuit

Activités adultes

Ateliers socio-linguistiques	
inscription sur l'année scolaire	25,00 €
inscription à partir du 1er février	12,50 €

ateliers couture	
inscription sur l'année scolaire	25,00 €
inscription à partir du 1er février	12,50 €

sorties et activités payantes		
tarif A	activité de moins de 10 €	2,00 €
tarif B	activité entre 10,01€ et 20,00 €	5,00 €
tarif C	activité au-dessus de 20,00 €	10,00 €

frais de participation au passage d'exams diif et delf	50% du coût
--	-------------

Activités événementielles

Soirées tout public	
soirées familles	gratuit, sur inscription et participation à l'élaboration
soirées jeux (casino, etc...)	1,00 €
soirées spécifiques	tarif à définir avec les partenaires associatifs
cinéma plein air	Gratuit
Projet fête de quartier ou atelier	projet de participation des habitants

Tarifs à compter du 1er septembre 2014

LOCATION DE SALLES

	Tarifs au 1er septembre 2014	
	Journée en semaine	Samedi ou dimanche
SALLE ESPACE JEUNES- PIERRE BONNARD		
Particulier Fontenaisien	345,00 €	424,35 €
Particulier Fontenaisien Jeune (18 - 25 ans ou étudiants)	172,50 €	212,18 €
Particulier non Fontenaisien	431,25 €	530,44 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	431,25 €	530,44 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par an)	172,50 €	212,18 €
Agents municipaux et assimilés (Tarif applicable 1 fois par an)	172,50 €	212,18 €

SALLE DU PARC		
Particulier Fontenaisien	86,50 €	86,50 €
Particulier Fontenaisien Jeune (18 - 25 ans ou étudiants)	43,25 €	43,25 €
Particulier non Fontenaisien	108,13 €	108,13 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	108,13 €	108,13 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	43,25 €	43,25 €
Agents municipaux et assimilés (Tarif applicable 1 fois par an)	43,25 €	43,25 €

SALLE DANIEL MEYER		
Particulier Fontenaisien	86,50 €	86,50 €
Particulier Fontenaisien Jeune (18 - 25 ans ou étudiants)	43,25 €	43,25 €
Particulier non Fontenaisien	108,13 €	108,13 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	108,13 €	108,13 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	43,25 €	43,25 €
Agents municipaux et assimilés (Tarif applicable 1 fois par an)	43,25 €	43,25 €

SALLE DE L'EGLISE		
Particulier Fontenaisien	86,50 €	86,50 €
Particulier Fontenaisien Jeune (- 25 ans ou étudiants)	43,25 €	43,25 €
Particulier non Fontenaisien	108,13 €	108,13 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	108,13 €	108,13 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	43,25 €	43,25 €
Agents municipaux et assimilés (Tarif applicable 1 fois par an)	43,25 €	43,25 €
Tarif social (Bénéficiaires RSA, minima Sociaux, demandeurs d'emploi...)	38,00 €	38,00 €

Le tarif jeune/étudiant s'applique pour les personnes entre 18 et 25 ans sur présentation d'un justificatif (carte d'identité ou d'étudiant)
 le tarif social s'applique sur présentation de justificatifs.
 Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite par mois (selon disponibilité). Cette règle s'applique aux salles du Parc, de l'église et Daniel Meyer.

Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite par an (selon disponibilité) de la salle Espace jeunes.

Associations : si la salle est utilisée pour un usage régulier, une convention de mise à disposition doit être établie.

Un dépôt de garantie par chèque de 45 € sera demandée pour toute location et encaissée dans le cas où le ménage ne serait pas fait.

Annulation (Sauf cas de force majeure)	Plus d'un mois avant 10% de pénalités Entre 1 mois et 15 jours 30% de pénalités entre 15 jours et une semaine 50% de pénalités Moins d'une semaine 100 % de pénalités
--	--

SPORT

	tarif horaire, pour une utilisation régulière à l'année			Tarif horaire pour utilisation occasionnelle (utilisateur non-conventionné à l'année)	
	1er septembre 2014				
	Entreprises et Lycée de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou Associations Hors Commune	Salaire – ASF Dans le cadre de dispense de cours privée	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises, Associations ou établissement scolaire Hors Commune
Tennis Municipaux					
1 court de tennis (comprenant douches et vestiaires)	16,80 €	19,00 €	3,15 €	19,70 €	23,95 €
Stade du Panorama					
1 salle de tennis de table (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	12,80 €	15,35 €		15,95 €	19,20 €
1 terrain de football engazonné (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	47,20 €	61,20 €		58,70 €	76,55 €
1 terrain de football synthétique (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	40,00 €	55,00 €		53,00 €	70,00 €
1 Espace sportif hors terrain de football (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	10,90 €	13,10 €		13,70 €	16,40 €
1 à 2 Vestiaire(s) avec douches	5,55 €	6,55 €		6,80 €	8,15 €
1 court de tennis (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	15,85 €	19,15 €	3,15 €	19,80 €	23,95 €
Gymnase des Pervenches					
1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	19,70 €	23,70 €		24,65 €	29,55 €
Gymnase de la Roue					
1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	19,70 €	23,70 €		24,65 €	29,55 €
Gymnase du Parc					
1 halle des sports (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	23,65 €	28,40 €		29,55 €	35,55 €
1 à 2 Vestiaire(s) avec douches	10,90 €	13,10 €		6,80 €	8,15 €
1 terrain de rugby engazonné (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	47,00 €	61,20 €		58,70 €	75,05 €
Gymnase Jean Fournier					
1 salle de gymnastique (comprenant douches et 2 vestiaires)	16,75 €	20,20 €		20,90 €	24,75 €
1 dojo - salle arts martiaux (comprenant douches et 2 vestiaires)	16,75 €	20,20 €		20,90 €	24,75 €
1 salle de danse (comprenant douches et 2 vestiaires)	16,75 €	20,20 €		20,90 €	24,75 €
1 halle des sports (comprenant douches et 2 vestiaires)	23,70 €	28,40 €		29,60 €	35,55 €
Tarif horaire de location des gymnases au Collège des Ormeaux :	20,00 €				

Stages multisports loisirs

1er septembre 2014			
QF	Tarifs	QF	Tarifs
1	11,60 €	8	31,00 €
2	11,60 €	9	34,15 €
3	14,45 €	10	38,50 €
4	17,25 €	11	44,90 €
5	20,25 €	12	52,30 €
6	24,55 €	13	60,80 €
7	27,75 €	<i>Hors Commune</i>	71,50 €

Ce tarif s'entend pour un stage de 5 jours. Il est adapté au prorata des journées.

A compter du 1er janvier 2013, le repas du midi sera facturé en plus du tarif ci-dessus selon le tarif de la restauration scolaire.

Tarifs à compter du 1er septembre 2014

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		1er septembre 2014
droits d'occupation du domaine public		
Occupation temporaire d'emplacements de stationnement :		
1- Stationnement de benne, matériel ou engin de chantier	place / jour	12,60 €
2- Déménagement	place / jour	12,60 €
3- Autres occupations temporaires	place / jour	12,60 €
Chantiers de longue durée :		
<i>(droits exigibles en cas de chantiers dont la durée est supérieure à la semaine, la première semaine ne donnant pas lieu à facturation)</i>		
1- échafaudages	le ml/semaine	8,45 €
2- appareil de montage de matériaux ou de levage	le ml/semaine	8,45 €
3- Autres occupation du domaine public dans le cadre d'un chantiers (y compris baraque de chantier, dépôts de matériaux, matériels ou engins de chantier	le ml/semaine	8,45 €
Occupation commerciale du domaine public :		
1- terrasse de café	fermée le m ² /an	100,96 €
	ouverte le m ² /an	35,76 €
2- Occupation du domaine public (chevalet, publicité, étalage)	le m ² /an	35,76 €
3- Vente ambulante	par jour	27,32 €
4- Foires et brocantes	le m ² /jour	2,62 €
5- Cirques, manèges et spectacles ambulants	le m ² /jour	0,61 €

POLICE	1er septembre 2014
Mise en fourrière d'un véhicule	131,30 €
Animaux errants sur la voie publique	60,60 €

CIMETIERE		1er septembre 2014
taxe d'inhumation		37,90 €
taxe de convoi		43,25 €
tarif de construction de caveau		75,35 €
caveau provisoire		1.00 €/jour
concession perpétuelle		5 112,90 €
concession 50 ans		1 260,35 €
concession 30 ans		611,55 €
concession 10 ans		83,60 €
colombarium	case de 2 urnes 15 ans	485,25 €
	case de 2 urnes 30 ans	970,65 €

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE SONT SUBVENTIONNEES PAR LA CAF

Référence : circulaire CNAF 2011 -105 PSU

Tarifs à l'heure	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 à 7 Enfants	8 enfants et plus
Taux d'effort/Heure	0,060%	0,050%	0,040%	0,030%	0,020%

*Le prix plancher est fixé sur la base du RSA par la CNAF (598 € au 1er janvier 2012) ; il est révisé par la CNAF tous les ans.
Le prix plafond est fixé par la Ville à 7000€ conformément à la délibération du 15 décembre 2010.*

Les prestations d'accueil sont facturées sur la base d'un tarif horaire (application du barème CNAF ci-dessus)

Le tarif horaire s'entend repas, couches et produits d'hygiène compris

Le tarif immédiatement inférieur est appliqué pour un enfant handicapé.

La révision de la participation financière des familles est effectuée en janvier tous les ans.

Tarifs à compter du 1er septembre 2014

Copies de documents communicables

					1er septembre 2014
photocopie noir et blanc format A3					0,15 €
photocopie noir et blanc format A4					0,05 €
exemplaire complet des plans et règlement du POS					117,95 €
photocopies de plans d'après calque ou plan papier, le m²					2,85 €
photocopies destinées au public					
photocopie noir et blanc format A3					0,20 €
photocopie noir et blanc format A4					0,10 €
distributeur de cartes :	1 carte neuve avec 1 copie A4				0,10 €

Le tarif ne s'applique pas dans le cadre du droit d'information aux élus

Insertions publicitaires

tarifs hors taxes		1er septembre 2014			
dernière page, en quadrichromie					
nombre d'insertions		1 page			
1 et 2		1 439,32 €			
à partir de 3		1 348,91 €			
à partir de 6		1 302,59 €			
dix		1 250,52 €			
pages Intérieures, 2e et 3e de couverture en quadrichromie					
		1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
1 et 2		1 257,31 €	739,42 €	442,09 €	244,28 €
à partir de 3		1 157,79 €	715,27 €	427,42 €	236,30 €
à partir de 6		1 096,76 €	662,54 €	395,78 €	229,51 €
dix		1 043,65 €	625,28 €	366,34 €	220,45 €

Divers

1er septembre 2014	
Frais de rejet de prélèvement	1,00 €

ARCHIVES MUNICIPALES

	1er septembre 2014
Frais d'envoi à domicile des publications du service	6,40 €
Prix de vente du livret des Journées du Patrimoine	4,00 €

Redevances des reproductions de fonds d'archives à des fins publiques ou commerciales		1er septembre 2014
Editions de livres, périodiques (par document)	Ø dans le texte	
	> 500 exemplaires	8,65 €
	> 500 exemplaires	. €
	Ø couverture, double page	
	> 500 exemplaires	16,25 €
	> 500 exemplaires	28,10 €
	Ø réédition	
CD-ROM, DVD, Vidéocassette (par image fixe)		16,30 €
Exposition (par image)		5,45 €
Site Internet (par image)	site gratuit	32,45 €
	site payant	64,85 €

TARIFS DU STATIONNEMENT AU SEIN DU PARKING DE LA HALLE AUX COMESTIBLES

Stationnement horaire (1^{er} sous-sol) :

Tous les jours : la première heure de stationnement est gratuite. Ensuite, toute heure entamée est due.
Le prix du ticket perdu est fixé à 20€ TTC.

pour une arrivée comprise entre le lundi 7 heures et le vendredi 20 heures	1,00 € TTC	par tranche de 6 heures
du vendredi 20 heures au lundi 7 heures	1,00€ TTC de l'heure	

Stationnement avec abonnement (2^e sous-sol) :

Prix de la carte : 5,00 TTC

Caution pour la télécommande d'ouverture du parking : 20,00 TTC (délibération du 8 décembre 2012)

	Véhicules légers	Motos
Abonnement mensuel TTC	71,00 €	50,50 €
Abonnement annuel TTC	727,00 €	485,00 €



TARIFS

des services périscolaires

à compter du 1er septembre 2014

ANNEXE 1

RESTAURATION

CALCUL DU QUOTIENT	
Revenu par part = quotient =	$\frac{\text{Somme des revenus}}{\text{Nombre de parts}}$
Revenus =	Revenus bruts imposable Allocation Familiale exceptée allocation logement Revenus et allocations correspondant au dernier avis d'imposition ou décompte connu <i>Exemple : au 1er septembre 2014 : avis d'imposition des revenus 2013</i> Exception la diminution de ressources liées : <i>A la perte d'emplois après 3 mois consécutifs : les allocations de la personne au chômage se substitueront au revenu brut de celle-ci.</i> <i>Suite à séparation : ce changement de composition de la famille sera considéré sur présentation de la décision du juge de non conciliation.</i> <i>Le montant de la pension alimentaire se substituera au revenu brut du conjoint parti, le nombre de part sera diminué.</i>
Nombre de parts =	Nombre de personne au foyer pris en compte dans la déclaration de revenus Auquel s'ajoute : pour les familles de 3 enfant et plus : une part supplémentaire Pour les familles monoparentales : 1/2 part supplémentaire Pour les familles ayant une personne handicapée à charge : 1/2 part supplémentaire L'ensemble du personnel communal bénéficie des mêmes modalités de calcul Sans déclaration de ressource, c'est le tarif maximum et/ou le quotient 13 qui sera considéré sans possibilité de régularisation. La déclaration se fera à chaque rentrée scolaire entre le 20 août et le 30 septembre.

Restauration scolaire, centre de loisirs, stages multisports (à compter du 1er janvier 2013 pour les stages multisports)

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		Maternelle par repas	Elémentaire par repas	Maternelle par repas PAI (*)	Elémentaire par repas PAI (*)
1	0,00 €	91,49 €	Minimum 0,10 €	Minimum 0,10 €	0,063% avec un minimum de 0,10 €	0,066% avec un minimum de 0,10 €
2	91,50 €	182,99 €	0,125%	0,132%	0,070%	0,077%
3	183,00 €	274,49 €	0,139%	0,154%	0,084%	0,092%
4	274,50 €	365,99 €	0,168%	0,184%	0,099%	0,110%
5	366,00 €	457,49 €	0,228%	0,250%	0,114%	0,125%
6	457,50 €	548,99 €	0,260%	0,279%	0,130%	0,139%
7	549,00 €	640,49 €	0,263%	0,290%	0,132%	0,145%
8	640,50 €	731,99 €	0,266%	0,293%	0,133%	0,147%
9	732,00 €	823,49 €	0,269%	0,297%	0,134%	0,148%
10	823,50 €	914,99 €	0,271%	0,300%	0,136%	0,150%
11	915,00 €	1 006,49 €	0,274%	0,304%	0,137%	0,152%
12	1 006,50 €	1 097,99 €				
13	1 098,00 €	et+	4,24 €	4,95 €	2,12 €	2,47 €
	Non calculé et Hors commune		4,24 €	4,95 €	2,12 €	2,47 €

Les enfants fontenaisiens scolarisés hors de la commune en classes CLIS ou CLIN inexistantes à Fontenay-aux-Roses bénéficient d'une participation de la Ville égale à la différence entre le tarif fontenaisien calculé sur la base du quotient de la famille et le tarif appliqué par la commune d'accueil.

(*) Le tarif des repas PAI s'applique pour les enfants dont le repas est fourni par la famille (délibération du 6 février 2003)

Restauration adultes	1er septembre 2014
	TTC
personnel communal et assimilé	catégorie A
	catégorie B
	catégorie C
personnels extérieurs et élus	7,73 €
personnel vacataire pour surveillance de cantine	1,97 €
personnel enseignant dont l'indice de rémunération	4,00 €
personnel enseignant dont l'indice de rémunération est supérieur ou égal à 466	5,18 €
	(subv E.N 1,14)

CENTRES DE LOISIRS

Ces tarifs s'entendent sans le prix du repas

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		par jour sans repas	1/2 journée sans repas
1	0,00 €	91,49 €	Minimum	Minimum
2	91,50 €	182,99 €	0,26 €	0,13 €
3	183,00 €	274,49 €	0,240%	0,204%
4	274,50 €	365,99 €	0,293%	0,249%
5	366,00 €	457,49 €	0,347%	0,295%
6	457,50 €	548,99 €	0,391%	0,332%
7	549,00 €	640,49 €	0,434%	0,369%
8	640,50 €	731,99 €	0,470%	0,400%
9	732,00 €	823,49 €	0,488%	0,415%
10	823,50 €	914,99 €	0,497%	0,423%
11	915,00 €	1 006,49 €	0,507%	0,431%
12	1 006,50 €	1 097,99 €	0,515%	0,438%
13	1 098,00 €	et+		
	Non calculé et Hors commune		5,84 €	2,94 €

CLASSES D'ENVIRONNEMENT, SORTIES , SEJOURS

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		Classe Environnement	Séjours Municipaux
1	0,00 €	91,49 €	5%	20%
2	91,50 €	182,99 €	5%	20%
3	183,00 €	274,49 €	10%	25%
4	274,50 €	365,99 €	15%	30%
5	366,00 €	457,49 €	20%	35%
6	457,50 €	548,99 €	25%	40%
7	549,00 €	640,49 €	30%	45%
8	640,50 €	731,99 €	35%	50%
9	732,00 €	823,49 €	40%	55%
10	823,50 €	914,99 €	50%	60%
11	915,00 €	1 006,49 €	60%	70%
12	1 006,50 €	1 097,99 €	70%	80%
13	1 098,00 €	et+	80%	90%
	Non calculé et Hors commune		80%	100%

La réservation d'un séjour en centre de loisirs se fera sur paiement d'un acompte de 30€

Des facilités de paiement du solde en 3 fois maximum payable avant le départ pourront être accordées .

L'annulation des réservations, le remboursement des séjours, centre de loisirs, club pré-ados, point-jeune ne se fera que sur présentation d'un certificat médical empêchant l'usager.

Tarifs à compter du 1er septembre 2014
Conseil Municipal du 1er juillet 2014

ACCUEILS, ETUDE et POST ETUDE : le montant n'inclut pas le repas

Le forfait est applicable à compter d'une fréquentation supérieure à la moitié du mois scolaire considéré

Demi forfait mensuel : applicable pour une fréquentation à partir de 2 jours et jusqu'à la moitié du mois scolaire considéré, sauf pour le mois de juillet qui est regroupé avec le mois de juin.

Fréquentation exceptionnelle d'un jour : 25% du forfait mensuel

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		du matin par mois	du soir par mois	Etudes par mois
1	0,00 €	91,49 €	Minimum	Minimum	Minimum
2	91,50 €	182,99 €			
3	183,00 €	274,49 €	6,08 €	12,21 €	6,78 €
4	274,50 €	365,99 €			
5	366,00 €	457,49 €	1,527%	3,055%	2,193%
6	457,50 €	548,99 €	1,527%	3,055%	2,255%
7	549,00 €	640,49 €	1,527%	3,055%	2,784%
8	640,50 €	731,99 €	1,545%	3,081%	2,362%
9	732,00 €	823,49 €	1,545%	3,081%	2,406%
10	823,50 €	914,99 €	1,554%	3,098%	2,442%
11	915,00 €	1 006,49 €	1,588%	3,176%	2,469%
12	1 006,50 €	1 097,99 €			
13	1 098,00 €	et+	14,87 €	29,79 €	25,98 €
	Non calculé et				
	Hors commune				

POST ETUDE

Accueil d'une demi-heure des enfants de CP et CE1 durant les séances du soir des centres de loisirs

Quotient Mensuel N°	Revenu par part		Unitaire	1/2 forfait	forfait
1	0,00 €	91,49 €			
2	91,50 €	182,99 €			
3	183,00 €	274,49 €	0,89 €	1,53 €	3,11 €
4	274,50 €	365,99 €			
5	366,00 €	457,49 €	0,186%	0,381%	0,764%
6	457,50 €	548,99 €	0,186%	0,381%	0,764%
7	549,00 €	640,49 €	0,186%	0,381%	0,764%
8	640,50 €	731,99 €	0,191%	0,383%	0,768%
9	732,00 €	823,49 €	0,192%	0,385%	0,771%
10	823,50 €	914,99 €	0,193%	0,387%	0,775%
11	915,00 €	1 006,49 €	0,194%	0,388%	0,777%
12	1 006,50 €	1 097,99 €			
13	1 098,00 €	et+	1,88 €	3,72 €	7,43 €
	Non calculé et				
	Hors commune				